

INTERETS ET STRATEGIE DE L'EGYPTE

Quelles conséquences pour la politique étrangère de l'Union européenne ?

**Mémoire de géopolitique
du capitaine de frégate Benoît BAUDONNIERE
dans le cadre du séminaire « Méditerranée »**

Directeur : Contre-amiral (2S) Jean-François COUSTILLIERE

Mars 2006

**Intérêts et stratégie de l’Egypte :
Quelles conséquences pour la politique étrangère de l’Union européenne dans cette région ?**

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE :

LES ENJEUX INTERIEURS

Une réforme économique suspendue

Une vie politique interne figée

La société : « l’exception égyptienne » ?

DEUXIÈME PARTIE :

UN CARREFOUR CONVOITE ET UNE STRATEGIE DE DEPENDANCE

Le cœur du monde arabe

La clé des mers chaudes

Le contexte régional africain

L’obsession du centre

La manne de l’aide étrangère

TROISIEME PARTIE :

LA DIVERSIFICATION DE LA DIPLOMATIE EGYPTIENNE EST
UNE CHANCE POUR L’UNION EUROPEENNE

Un rapprochement favorisé par les nouveaux équilibres géopolitiques

Les objectifs stratégiques de l’Union européenne

Les principes d’action

Complémentarité avec d’autres intervenants extérieurs dans la zone

CONCLUSION

INTRODUCTION

Par sa population (76 millions d'habitants), mais aussi par son ancrage géographique, son histoire et sa culture, l'Égypte est le pays-clé du monde arabe. Or, tout y bouge aujourd'hui. Si le pays basculait - dans la démocratie, l'islamisme, ou le chaos terroriste - les répercussions en seraient immenses ; elles affecteraient inévitablement les dossiers essentiels de la géopolitique régionale et globale : le conflit israélo-palestinien, l'enjeu pétrolier, le rapport de l'Islam à la modernité et le processus de démocratisation du monde arabe.

Comme la Chine ou l'Inde, l'Égypte est un pays-continent dont la vision du monde s'organise à partir de soi et de ses intérêts propres. Or aujourd'hui, l'Égypte n'a pas les moyens de ses ambitions : c'est un pays relativement pauvre, asphyxié par sa démographie, qui réussit à subvenir à ses besoins grâce à l'aide internationale, ce qui la prive de la possibilité de développer une politique étrangère indépendante.

Cependant, beaucoup est à attendre de l'Égypte dans les prochaines années car ce grand pays compte fermement exercer un leadership régional. Tout l'effort de sa diplomatie consiste donc à transformer ses handicaps en atouts et à instrumentaliser les conflits pour imposer son influence. Mais l'hypothèque régionale pèse lourdement sur les évolutions de l'Égypte. L'acuité des crises irakienne et israélo-palestinienne tient en respect toute velléité réformatrice dans le pays. L'absence de perspectives sur ces deux dossiers majeurs compromet, en Égypte, dans le court terme, les évolutions décisives qui se feraient dans le cadre d'une transition paisible et contrôlée.

Pour autant, sous réserve d'un apaisement régional dans l'immédiat hors de portée, il n'est pas interdit d'imaginer que l'Égypte, qui a su, dans le passé, opérer des choix courageux, pour la paix d'abord, puis dans le lancement de réformes économiques, prenne la tête de ce qui pourrait devenir une « renaissance arabe ». La poursuite de la réforme économique et administrative, l'ouverture sociale et politique, placeraient alors de nouveau le pays aux avant-postes d'une évolution favorable à toute la région.

L'Union européenne doit saisir cette chance pour consolider les liens qu'elle a su tisser avec cette région et renforcer ses relations avec les pays arabes. Ce renforcement est indispensable afin d'assurer une approche plus cohérente, centrée sur l'objectif qu'est la réforme politique, sociale et économique du monde arabe. Ainsi, l'Union européenne doit poursuivre le développement d'une stratégie fondée sur le partenariat avec les pays de la région : en effet, seule une approche fondée sur le dialogue permet d'atteindre les objectifs fixés tout en respectant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

PREMIÈRE PARTIE : LES ENJEUX INTERIEURS

1. UNE REFORME ECONOMIQUE SUSPENDUE

1.1. La démographie : une arme politique

Même si la population égyptienne est très nombreuse, c'est surtout sa densité qui provoque des difficultés. Avec une moyenne de 1600 habitants par km², la densité de l'Egypte est la plus élevée du monde : quatre fois plus que celle des Pays-Bas et loin devant celle du Bangladesh pourtant considérée comme un cas « extrême ».

Pour prendre la mesure du bouleversement qu'a connu la société égyptienne, il suffit de prendre conscience qu'entre 1900 et 2000, la population égyptienne a été multipliée par six alors que celle de la France n'a augmenté que de 50%. Cependant, depuis la fin des années 1980, la transition démographique a pris un tour décisif : le taux de natalité a baissé avant de se stabiliser autour de 2%, écartant le risque d'une « bombe démographique à l'africaine » que certains observateurs redoutaient jusqu'à la fin du XX^{ème} siècle.

Même si la transition démographique est bien engagée, la population égyptienne va continuer de s'accroître par simple effet mécanique et dépasser les 100 millions d'habitants en 2030, avant de se stabiliser. Le véritable défi démographique de l'Egypte tient aujourd'hui dans l'aptitude à absorber le nombre de jeunes arrivant chaque année sur le marché du travail. L'Egypte fait face davantage à un problème de ressources que de population. L'exemple japonais prouve que l'on est loin de connaître avec précision les limites de la pression démographique sur un pays donné et que cet effet n'est pas nécessaire négatif. Aujourd'hui le véritable enjeu en Egypte est le développement – économique et social -, non la natalité. Si le diagnostic est partagé par tous, les remèdes proposés ne font pas l'unanimité : faut-il en priorité réduire la natalité ou privilégier la croissance économique ?

« La croissance démographique est une catastrophe qui engloutit tous les efforts gouvernementaux visant à élever le niveau de vie des citoyens, dont le tiers vit au-dessous du seuil de pauvreté », explique le président Moubarak. Cette logique est réfutée par de nombreux économistes et démographes qui estiment qu'un ralentissement trop brutal créerait, à terme, une stagnation de la croissance et freinerait le développement du pays. Et la situation observée en Chine dans ce domaine aurait plutôt tendance à confirmer cette théorie.

Pourtant, le gouvernement semble s'obstiner à brandir l'épouvantail de la bombe démographique pour continuer de bénéficier d'une aide internationale importante : la démographie est aussi une arme politique...

1.2. La nécessité de la croissance pour une économie en transition

a) La croissance économique et l'emploi :

Le relatif immobilisme économique que connaît actuellement l'Égypte traduit le souci des responsables égyptiens d'écartier les risques de contrecoups sociaux qui ne manqueraient pas d'accompagner une accélération des réformes et qui, en retour, pourraient déstabiliser l'équilibre politique et institutionnel.

Pour autant, la croissance économique est un impératif social et le gouvernement en est conscient. Le pays voit arriver chaque année plus de 700 000 jeunes sur le marché de l'emploi. Une croissance annuelle d'au moins 6% est nécessaire pour faire face au défi d'offrir à ces jeunes égyptiens un emploi lorsque le pays compte quelque 20% de chômeurs. Une croissance soutenue est également nécessaire au maintien d'une stabilité sociale interne qui constitue la priorité des dirigeants. Une croissance faible ne peut contribuer qu'à la paupérisation du plus grand nombre. Les premières mesures de libéralisation ont certes porté leurs fruits, notamment en permettant l'émergence d'un milieu d'affaires ; il reste que, pour une large part de la population, en particulier dans les zones rurales et dans le sud du pays, la pauvreté demeure et s'est même aggravée.

b) Une modernisation suspendue :

En 1996, au moment où l'Égypte traversait une forte embellie économique, a été lancé un programme de modernisation et de libéralisation dont les principes directeurs avaient été définis en 1991, conjointement avec le Fonds monétaire international. Bien que les responsables égyptiens aient pris sincèrement conscience de la nécessité d'une transition vers la libéralisation et la modernisation des structures économiques, la logique de cette démarche les conduit à rompre avec une tradition dirigiste héritée de la période nassérienne et des débuts de l'ère Sadate, où l'État était au cœur des décisions industrielles, commerciales et sociales. De ce fait, l'application des réformes - pourtant engagées - n'a pas été poursuivie avec détermination.

c) Le développement des potentiels agricoles et industriels :

L'agriculture, qui ne s'exerce que sur 4% du territoire, demeure un secteur clé de l'économie égyptienne. Contribuant à hauteur de 17% du PNB, elle assure 28% de l'emploi. Son développement reste cependant tributaire du manque de terres cultivables. Le secteur industriel, pour sa part, représente 20% du PNB et 14% de l'emploi. Dans la stratégie prioritaire de développement des exportations, le rôle potentiel des PME pourrait être considérable. La diversification du secteur industriel et la recherche d'une meilleure compétitivité des produits sont essentielles à cet égard. Comme le relève la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique dans son dernier rapport, même si la libéralisation du début des années 1990 et une politique de privatisation ont contribué à la diversification du cadre industriel égyptien, le secteur industriel demeure, par rapport à des économies comparables, en deçà de son potentiel quant à sa contribution aux exportations (39% en 2001 contre 59% en moyenne pour d'autres pays à revenus intermédiaires), ou même quant à sa croissance.

1.3. La mise en œuvre d'une stratégie pour l'avenir

a) Les grands projets d'infrastructure :

Le président égyptien s'attache à initier de grands travaux d'infrastructure destinés à répondre aux nombreux défis économiques et sociaux du pays : favoriser la croissance et créer des emplois, diversifier les exportations – notamment agricoles – et contribuer à réduire, dans la vallée du Nil et le delta, la densité de la population en conquérant des espaces désertiques par d'audacieux – et coûteux - projets d'irrigation et de développement de pôles de peuplement. Les grands projets de Tochka¹ et du « canal de la paix »² sont emblématiques à cet égard ; ils pourraient permettre de porter, à terme, la superficie cultivée du pays de 6% à 20%.

b) La valorisation du potentiel énergétique : exemple du gaz naturel

La découverte de gisements de gaz naturel dans les années 1980 intervient au moment opportun pour engager une substitution progressive au pétrole – dont les gisements s'épuisent - à la fois dans l'intérêt de l'Egypte elle-même, aux fins d'utilisation domestique, et pour accélérer et conforter sa recherche de débouchés à l'exportation. L'existence de très

¹ Ce projet consiste à détourner 5 milliards de m³ d'eau par an à partir du lac Nasser, par un canal à creuser vers les oasis du désert occidental.

² Reliant le Nil, près de son embouchure, au désert du Sinaï, en passant sous le canal de Suez, ce canal, long de 260 km, devrait permettre d'irriguer quelque 260.000 hectares.

importantes réserves de gaz naturel dans le pays -165 milliards de m³ -, justifie que l’Egypte se donne une politique ambitieuse dans le secteur et en fasse un des axes de son développement. Confrontée à un épuisement de ses ressources pétrolières et dépendante des recettes procurées par les exportations pétrolières, l’Egypte souhaite développer ses ressources gazières selon deux volets : dans un premier temps, ces ressources permettraient de prendre le relais du pétrole dans la consommation intérieure, afin de pouvoir maintenir les exportations de pétrole constantes ; à plus long terme, par une politique d’exportations importantes, elles pourraient prendre le relais des exportations pétrolières en déclin.

De nombreux projets d’exportation des ressources gazières se développent aujourd’hui. Un projet de gazoduc arabe regroupe le Liban, la Syrie, l’Egypte et la Jordanie. Le gazoduc européen, dénommé Nabucco, regroupe pour sa part, la Turquie, la Bulgarie, la Hongrie, la Roumanie et l’Autriche. L’Union européenne a tout intérêt à favoriser ces initiatives. En outre, l’interconnexion entre ces deux projets revêt une importance stratégique pour la diversification des approvisionnements énergétiques de l’Union européenne. Ainsi, l’Union devrait financer l’étude de faisabilité du projet de cette interconnexion à hauteur de 5 millions d’euros.

c) L’ouverture régionale et internationale : une place pour l’Union européenne

L’insertion de l’économie égyptienne dans son environnement régional et le développement de ses échanges avec les principaux pôles industriels du monde constituent l’un des enjeux de sa modernisation.

Le principal défi à relever pour l’Egypte à cet égard est de développer ses exportations. A la fois quantitativement - les exportations égyptiennes représentent structurellement 2 à 3 fois moins que les importations -, et qualitativement -les principaux produits exportés (pétrole, coton, produits agricoles) les rendent très vulnérables aux évolutions des cours mondiaux. En dépit d’avantages comparatifs certains - dévaluation de la monnaie, faible coût de la main d’œuvre -, l’Egypte parvient difficilement à améliorer la compétitivité de ses produits. Pourtant, cette démarche est indissociable de la restructuration profonde et de la modernisation de l’économie égyptienne et ne pourrait qu’encourager la conclusion d’accords commerciaux multilatéraux.

C’est dans ce cadre que s’inscrit la conclusion, en juin 2001, et la ratification en avril 2003 par le Caire, après de longues et difficiles négociations, de l’accord d’association entre l’Egypte et l’Union européenne.

2. UNE VIE POLITIQUE INTERNE FIGEE

2.1. L'héritage pharaonique

En cinq mille ans d'histoire, l'Égypte est entrée en contact avec une multitude de civilisations, d'envahisseurs et de religions sans jamais pour autant perdre sa spécificité. Avant d'être arabe ou musulmane, l'Égypte a été pharaonique. Les traces de ce prestigieux passé sont bien présentes aujourd'hui et la continuité est indéniable. Le legs le plus prégnant de l'ère pharaonique à l'Égypte contemporaine est sans aucun doute sa structure étatique : « Ni Nasser ni moi n'avons besoin de codes institutionnels pour gouverner, car nous sommes tous deux les derniers pharaons. Si j'inscris des codes, c'est pour ceux qui viendront après nous, c'est-à-dire pour des présidents ordinaires. » Cette phrase, prononcée par Sadate, est toujours d'actualité. L'Égypte, souvent qualifiée de démocratie émergente, entretient des rapports entre gouvernants et gouvernés à sens unique, du haut vers le bas. Les pouvoirs constitutionnels du Président en font la source exclusive de l'autorité : il propose les lois, peut légiférer par décret, opposer son veto à un texte du Parlement et peut dissoudre ce dernier. La réalité du pouvoir se situe dans l'entourage direct du Président, composé de conseillers dont les compétences et l'influence dans des domaines essentiels - dont l'économie et la diplomatie - dépassent souvent celles des ministres en titre.

2.2. L'Égypte, fille aînée de l'Islam

Plus qu'une autre composante, l'Islam est aujourd'hui au cœur de l'identité égyptienne. Que ce soit dans la mode vestimentaire, le langage, le calendrier, la bienséance sociale, l'architecture, l'art ou l'économie, l'Islam est omniprésent. Mais la multiplicité de ses visages - l'Islam festif, presque païen des confréries ou celui savant et rigoriste d'Al-Azhar³ - le rend difficile à caractériser. Pourtant, deux constantes se dégagent : la forte pression de la société et le rôle central de l'Etat. Avec une population de religion musulmane à 90%, l'Islam tient tout naturellement une place centrale en Égypte. La constitution elle-même précise que l'Islam est religion d'Etat et que les principes de la loi

³ Fondée en 970, la mosquée d'Al-Azhar est, parmi les plus anciennes mosquées du Caire, celle qui abrite l'université la plus ancienne du monde. L'Imam de cette mosquée est considéré comme la plus haute autorité de l'Islam sunnite, un islam modéré dont Al-Azhar est le symbole.

islamique – la charia – constituent une source principale de la législation⁴. Si elle reconnaît, en théorie, la liberté religieuse⁵, et prévoit que l'Etat garantit la liberté de croyance et la liberté de l'exercice du culte, d'innombrables discriminations affectent la vie des chrétiens d'Egypte (8 millions, dont 5 millions de coptes orthodoxes) dont beaucoup choisissent l'émigration.

a) La question copte

« La question copte est le véritable talon d'Achille de l'Egypte, le révélateur du rétrécissement de l'identité égyptienne à sa composante islamique »⁶.

Les coptes représentent environ 7 millions de personnes en Egypte. Ils constituent la minorité chrétienne la plus nombreuse du Proche-Orient. Ils ont joué un rôle capital dans la lutte contre le colonialisme britannique. Les coptes d'Egypte, descendants des pharaons, font donc partie de l'histoire de l'Egypte. Mais les ambiguïtés de l'Etat et l'islamisation croissante ont suscité chez eux crainte et repli. Pourtant, leurs problèmes sont le reflet de la crise de l'ensemble de la société, de ses impasses et des réticences de ses dirigeants d'engager l'Egypte dans la voie de l'ouverture politique et culturelle.

b) La question des droits de l'homme

Vivant depuis plus de vingt ans sous l'empire de l'état d'urgence - qui exclut rassemblements et manifestations -, l'Egypte apparaît tiraillée entre, d'une part une riche tradition juridique, calquée d'ailleurs en partie sur le droit français, avec une relative indépendance judiciaire et, d'autre part une pratique qui porte souvent atteinte aux droits des libertés, fondée sur la crainte d'un retour à l'islamisme violent qui pourrait déstabiliser le pays. Les procès intentés contre des militants islamistes l'ont été dans le cadre de tribunaux militaires où l'influence du Gouvernement est prépondérante et qui ne prévoit pas de possibilités d'appel. Plusieurs militants sont maintenus en longue détention sans jugement et le recours à la torture est par ailleurs souvent dénoncé.

Une liberté d'expression existe, notamment dans les organes de presse, mais elle ne doit pas dépasser certaines limites ou aborder certains sujets tabous – notamment la question de la succession du président ou celle de la situation faite aux coptes -. Enfin, une loi de juin 2002 sur les organisations non gouvernementales, contestée par les ONG égyptiennes et

⁴ La *charia* a été introduite par le Président Sadate dans l'article 2 de la constitution de 1971 comme « l'une des sources de la législation égyptienne » .

⁵ « les citoyens sont égaux devant la loi, sans distinction de race, d'origine, de religion ou de croyance » (art. 40 de la constitution égyptienne)

⁶ « Géopolitique de l'Egypte », Christophe Ayad. Editions Complexe, 2000.

internationales permet d'interdire de recevoir des financements étrangers sans autorisation des pouvoirs publics et autorise la dissolution d'une association sans contrôle judiciaire.

La problématique du progrès de l'Etat de droit en Egypte, tant sur le plan des institutions et de la pratique politique que sur celui des libertés politiques s'insère dans le débat plus général de la réforme du monde arabe vers une meilleure « gouvernance ».

2.3. Un système politique paralysé

Le système politique égyptien est à bout de souffle. Héritier à la fois de la tradition autoritaire et socialiste de Nasser et de la libéralisation en « trompe l'œil » décrétée par le président Sadate, il ne répond pas aux nécessités d'une démocratie moderne. Le président de la République détient la totalité du pouvoir mais, faute d'un soutien populaire réel, la stabilité du régime repose en grande partie sur la loyauté de l'armée et des services de sécurité qui s'appuient sur un état d'urgence maintenu pratiquement en permanence depuis l'assassinat du président Sadate.

Pour progresser sur le chemin de la démocratie, trois évolutions majeures sont nécessaires en Egypte : une réforme des institutions, une revivification du multipartisme, aujourd'hui à l'agonie, et enfin un abandon par le pouvoir de ses pratiques autocratiques et liberticides. Les dernières élections législatives de novembre 2005 ont permis à la confrérie des Frères musulmans, dépourvue d'existence légale mais tolérée par le gouvernement, de prendre officiellement place dans le paysage politique égyptien avec environ 20% des sièges à l'Assemblée du peuple. Les Frères musulmans, dont le slogan de campagne était « l'Islam est la solution », représentent désormais la seule alternative au pouvoir actuel. Compte tenu du manque de recul sur ces élections, il paraît difficile de savoir si cette percée traduit une réelle sympathie envers les thèses intégristes ou bien s'il s'agit d'un vote sanction envers un système sclérosé.

3. LA SOCIETE : « L'EXCEPTION EGYPTIENNE » ?

A l'occasion des dernières élections législatives pour lesquelles le taux de participation fut beaucoup plus important que par le passé, le fort repli identitaire et le sentiment diffus parmi la population que l'Islam et « l'Arabité » sont menacés par les puissances occidentales ont sûrement contribué à la percée des Frères musulmans. Il est également indéniable que l'ancrage social des islamistes dans les couches moyennes et pauvres ainsi que le ton modéré et conciliant de la campagne des Frères musulmans, notamment envers la

minorité chrétienne, ont permis cette percée. La composition de la structure de la société égyptienne et l'état d'esprit de la population vis-à-vis de la modernisation « à l'occidentale » sont deux facteurs déterminants avec lesquels le gouvernement du Président Moubarak joue habilement, en affirmant souvent que « le peuple n'est pas prêt ». La principale stratégie utilisée par le gouvernement égyptien pour légitimer son modèle de « démocratisation » se compose de deux volets. Le premier consiste à évoquer systématiquement la litanie selon laquelle les réformes économiques doivent précéder la réforme politique et le deuxième, à soutenir invariablement que la population doit être prête à accueillir la démocratie avant que des réformes puissent être introduites.

Pour défendre sa démarche, le gouvernement recourt à la notion d'exceptionnalisme égyptien. En effet, la formule de « la voie égyptienne vers la transformation démocratique » est constamment mise en avant par le régime, afin de présenter ses mesures superficielles et mineures comme une nécessaire progression graduelle vers l'introduction de mesures démocratiques au sein d'une société arabo-musulmane qui ne réclame pas majoritairement la démocratie.

De plus, les normes et les procédures démocratiques ne font pas l'unanimité dans la sphère publique égyptienne. Les concepts tels que la démocratie, la bonne gouvernance ou le pluralisme suscitent la méfiance chez la majorité des citoyens égyptiens en raison de l'emploi abusif qu'en fait systématiquement le gouvernement. Deux autres facteurs contribuent à renforcer cette réalité alarmante : premièrement, la conception religieuse de la société et de l'Etat, qui prône fondamentalement un ordre normatif alternatif, attire une grande partie de la population ; deuxièmement, la culture politique dominante depuis les années 1950 est celle de la soumission et de la peur face au chef de l'Etat.

DEUXIEME PARTIE :

UN CARREFOUR CONVOITE ET UNE STRATEGIE DE DEPENDANCE

Arabe, africaine, méditerranéenne, mais aussi tournée vers l'Europe, l'Égypte est à la confluence de plusieurs civilisations et espaces géographiques. Cette position centrale lui a valu à la fois de rayonner et d'être convoitée tout au long de son histoire. A travers les âges, les constantes de la géopolitique égyptienne l'emportent nettement sur les ruptures apparentes comme l'irruption de l'Islam, les renversements dynastiques ou les invasions. Fondamentalement, l'Égypte se conçoit comme un « nombril du monde ».

1. LE CŒUR DU MONDE ARABE

L'Égypte jouit d'une situation centrale au sein du monde arabe. Elle se situe exactement à l'articulation entre le Maghreb (le « Couchant », donc l'Ouest) et le Machrek (le « levant », donc l'Est), ces deux parties relativement éloignées du monde arabe tant sur le plan géographique que culturel et historique. Dès l'ère pharaonique, le désert occidental est vu comme un territoire peuplé de tribus nomades et hostiles qui mènent régulièrement des raids en Égypte, poussés par la famine. Au contraire, l'Orient est l'espace vers lequel se déploie naturellement l'influence égyptienne. Même si Le Caire avait envisagé, à un certain moment, d'adhérer à l'Union du Maghreb arabe (UMA), l'Égypte a toujours penché du côté du Proche-Orient aussi bien politiquement que culturellement.

De part sa position géographique et son histoire, l'Égypte estime avoir un droit naturel au leadership au sein du monde arabe. A l'exception des années 1980, lorsqu'elle a été exclue pour avoir signé une paix séparée avec Israël, le siège de la Ligue arabe se trouve au Caire et son secrétaire général est un Égyptien.

1.1. La perception égyptienne du monde arabe

Vu du Caire, le monde arabe se découpe de la façon suivante : le Maghreb est une terre lointaine et de peu d'intérêt ; la Syrie-Palestine est un terrain d'influence traditionnel ; la péninsule Arabique, longtemps perçue comme un immense désert est devenue une

puissance économique majeure dont l’Egypte cherche à tirer profit tout en minimisant son rôle politique. Aux abords immédiats du monde arabe, l’Iran et la Turquie, même s’ils sont musulmans, sont vus comme des puissances étrangères et menaçantes, tout comme furent perçus les envahisseurs mongols au XIIIème siècle.

1.2. La culture : un instrument de puissance régionale

« Le Caire écrit, Beyrouth édite et Bagdad lit. » Cet adage résume bien l’importance de la culture dans le poids respectif de chaque pays au sein du monde arabe. Etant donné que les Arabes ont en commun la même langue, le pays parvient à imposer aisément ses codes culturels. De plus, l’Egypte possède un avantage indéniable sur les autres pays arabes : sa population nombreuse lui garantit un marché intérieur permettant de commercialiser et rentabiliser les biens culturels avant de les exporter. Cette règle est valable dans les domaines de la littérature, de la chanson, ou du cinéma... De fait, l’Egypte exerce sur le monde arabe une forme d’impérialisme culturel, même si cette hégémonie accuse depuis ces dernières années un léger recul. Outil de liaison dans les relations sud-sud, il faut que les différentes rives de la Méditerranée soient capables de l’utiliser également dans les relations nord/sud.

En effet, la culture représente, par essence, un domaine d’égalité entre toutes les formes qu’elle peut revêtir : elle constitue donc à la fois le fondement et le vecteur d’une relation équitable. Mais elle est aussi le lieu par excellence des incompréhensions comme de la bonne intelligence : c’est donc l’espace privilégié d’un travail en commun et entre égaux pour dénouer et enrichir une relation euro-méditerranéenne, encore marquée par beaucoup de préventions (rôle des médias) et de dénis (de droits, de dignité, de liberté, etc.). Dans un demi-siècle, il est certain que les deux moitiés de l’espace euro-méditerranéen feront l’expérience quotidienne de leurs complémentarités majeures : il s’agit donc aujourd’hui de les y préparer. Ces complémentarités se dessinent actuellement, mais risquent de ne pas aboutir au résultat voulu si aucun effort n’est fait pour les accompagner par une ambitieuse démarche de rencontre entre les peuples et les cultures. L’enjeu est historique et l’Union européenne doit développer des outils pour favoriser ce dialogue des cultures.

1.3. Une puissance régionale sous tutelle

L’Egypte est, à l’évidence, une puissance régionale : elle a entretenu très tôt un réseau complexe de relations diplomatiques, culturelles et commerciales. Lorsque sa sécurité est

en jeu ou que ses intérêts sont menacés, elle n'hésite pas à intervenir militairement. Mais l'Égypte n'est pas une puissance annexionniste. Même sous Mohamed Ali, qui mena au début du XIX^e siècle des guerres de conquête⁷, l'objectif était de contrôler les routes commerciales et de créer des débouchés pour l'industrie égyptienne, et non de coloniser de nouveaux espaces.

En revanche, l'Égypte accepte aisément une tutelle étrangère ; cette constante, déjà observée lors des incursions nubienne et assyrienne, s'est vérifiée plus tard sous le règne des Fatimides, des Ayyoubides et des Mamelouks qui, malgré leurs origines étrangères, ont rapidement su se faire accepter. En revanche, le joug ottoman a été perçu comme une ère d'occupation et de décadence. Ce n'est qu'à partir du règne de Mohamed Ali, qui fit beaucoup pour émanciper l'Égypte de la tutelle ottomane, que les Égyptiens eurent le sentiment d'une renaissance. Ses successeurs firent appel, tout au long du XIX^e siècle, aux Européens afin de s'affranchir d'Istanbul. Avec un succès mitigé par le fait que les puissances européennes ont placé à leur tour le pays sous tutelle.

2. LA CLE DES MERS CHAUDES

2.1. Une plaque tournante

Dès l'ère pharaonique, l'Égypte a joué un rôle de plaque tournante entre la mer Rouge et le Bassin méditerranéen. Il ne faut cependant pas imaginer qu'elle se limiterait au Proche-Orient et à l'Afrique. La délocalisation de l'industrie européenne peut se situer à deux ou trois heures d'avion des principales capitales européennes, avec les mêmes facilités, une main d'œuvre meilleur marché, les mêmes matières premières et un environnement pour l'investissement qui se rapproche beaucoup de celui trouvé en Europe. L'Égypte constitue donc le cœur d'un nœud géostratégique. Cette région se trouve non seulement au point d'intersection de trois continents, mais elle est aussi un lieu de passage stratégique pour la navigation maritime, aérienne et le transport terrestre.

2.2. Un nœud stratégique : le canal de Suez

L'histoire récente de l'Égypte est intimement liée au canal de Suez, point stratégique du transport maritime mondial. Cet ouvrage est devenu l'une des voies de communication à

⁷Au Soudan (1820-1822), dans les Balkans (1824-1828) et en Syrie (1831-1833 et 1839-1840).

péage les plus rentables au monde. Censé contribuer à la prospérité de l’Egypte, il a cependant conduit à sa mise sous tutelle financière, politique et militaire. Creusé à mains nues par des dizaines de milliers de paysans réquisitionnés de force, il est devenu le symbole honni de l’exploitation de l’Egypte par les puissances européennes. L’endettement consenti par l’Etat égyptien pour les travaux le mena au bord de la banqueroute et l’obligea à une humiliante mise sous tutelle étrangère à partir de 1876. Par conséquent, le canal de Suez est naturellement devenu le principal objet du ressentiment nationaliste en Egypte.

La nationalisation du canal, décidée par Nasser pour financer le haut barrage d’Assouan, provoqua une surprise et un choc immense en Europe. Elle poussa les Anglais et les Français à tenter de récupérer militairement le canal. Leur expédition, menée conjointement avec Israël en octobre 1956, se révéla un succès militaire. Cependant, à la suite des pressions conjointes de Washington et Moscou, l’offensive est interrompue et l’opération se traduit par un fiasco diplomatique, signant la perte d’influence des puissances européennes dans la région. Même si la position des Etats-Unis fut ambiguë pendant presque toute la durée de l’opération militaire, il est certain que les américains étaient opposés à l’intervention franco-britannique dans la région. En effet, les Etats-Unis étaient en phase de séduction de la zone du Proche / Moyen-Orient à cette époque et une telle intervention à forte connotation « colonisatrice » nuisait à l’image du bloc occidental.

Situé dans le voisinage immédiat de l’Europe, la stabilité de ce nœud stratégique demeure, aujourd’hui encore, un intérêt vital pour l’Europe : c’est lui qui garantit, en grande partie, la sécurité et la régularité des approvisionnements pétroliers de l’Europe. De ce fait, tout embargo prolongé ou une interruption brusque – ou même une perturbation dans le trafic pétrolier par le sabotage d’un pipeline ou la fermeture du canal de Suez, représente une menace pour l’économie européenne, donc pour les intérêts nationaux des Etats membres de l’Union.

3. LE CONTEXTE REGIONAL AFRICAIN

3.1. L’enjeu du Nil

Hérodote l’a lui-même écrit : « l’Egypte est un don du Nil ». Artère vitale, symbole de la civilisation égyptienne, le Nil couvre quelque 3 millions de km², soit un dixième du continent africain ! Sans ce fleuve, le deuxième du monde, l’Egypte n’existerait pas. Vue du ciel, l’Egypte se présente sous la forme d’un immense désert parcouru d’un mince filet bleu, lui-même bordé d’un liseré vert. En tout, la surface cultivable – et donc habitable- du

pays ne représente que 5% de sa superficie, c'est-à-dire à peu près l'équivalent des Pays-Bas. Cette situation, tout à fait vivable pendant des siècles, est devenue aujourd'hui une contrainte majeure. Il est vital pour l'Égypte de gagner des terres sur le désert pour éviter l'asphyxie, sachant que sa population va doubler dans les vingt-cinq ans à venir.

Le Nil est donc le principal sujet de préoccupation géopolitique de l'Égypte. La survie du pays est si intimement liée au fleuve que toute modification de son cours ou de son débit est considérée comme une atteinte à la sécurité. A tel point qu'une grande partie de sa politique extérieure est dictée par cette contrainte.

Au XX^{ème} siècle, une véritable course-poursuite s'est engagée entre la démographie et la superficie. Un important effet de ciseau est à l'œuvre, bouleversant les équilibres alimentaire, économique, urbanistique et écologique du pays. Ce phénomène trouve naissance dans plusieurs causes, dont l'explosion démographique. Ainsi, la croissance urbaine se fait au détriment des terres agricoles. De plus, le programme de bonification des terres a été interrompu dans les années 1970 au profit de la reconstruction de la zone du canal de Suez. La principale conséquence de ce déséquilibre croissant entre population et surface cultivable se traduit par une dépendance alimentaire structurelle qui fait de l'Égypte l'un des premiers importateurs de blé au monde. L'aide alimentaire étrangère est devenue une nécessité pour le régime égyptien, ce qui ne manque pas de réduire sa marge de manœuvre politique. Cet aspect est essentiel pour comprendre les contradictions de la diplomatie égyptienne : pro-occidentale et non alignée, en paix avec Israël et pro-palestinienne.

L'aide internationale fait donc partie intégrante de la politique extérieure égyptienne.

3.2. Un rôle majeur au sein de l'Union africaine

La maîtrise du cours du Nil reste un enjeu essentiel pour l'Égypte et c'est cet enjeu qui, pour une très large part, conditionne les relations du Caire avec le continent africain, en particulier le Soudan et l'Éthiopie⁸. Ainsi, l'Égypte entend jouer un rôle majeur dans la stabilisation du continent. Et l'influence qu'elle souhaite y exercer n'est certainement pas sans lien avec la réforme projetée du Conseil de Sécurité de l'ONU qui verrait, selon certaines hypothèses, l'Afrique disposer de deux sièges dont un de membre permanent.

⁸ L'eau du Nil provient à 85% du Soudan et à 15% de l'Éthiopie

L'implication de la diplomatie égyptienne sur le continent africain est en tous cas extrêmement forte en ce moment. En témoigne l'organisation du prochain sommet arabe⁹ qui devrait voir aboutir un projet de résolution incluant des articles sur le Darfour¹⁰, mais également l'Irak, et la situation entre le Liban et la Syrie.

4. L'OBSESSION DU CENTRE

4.1. Eviter l'isolement

Tout comme les civilisations chinoise et indienne, l'Égypte antique s'est longtemps représentée comme le centre du monde. Cette prétention à l'universalité et la centralité se retrouve tout au long de l'histoire du pays.

C'est donc à travers ce prisme qu'il faut lire la politique extérieure de l'Égypte constamment à la recherche d'une position centrale, la mieux à même selon ses dirigeants de lui assurer l'hégémonie régionale. Il n'est pas question, dans ces conditions, d'abandonner quelque domaine que ce soit : monde arabe, monde musulman, pays occidentaux, Afrique, non-alignés, ONU, bassin méditerranéen, etc. La diplomatie égyptienne est présente sur tous les fronts diplomatiques, ce qui l'oblige à pratiquer le grand écart en permanence et à entretenir un réseau de diplomates extrêmement étendu. La hantise de l'Égypte est d'être isolée, comme après les accords de Camp David¹¹ qui l'ont mise pendant près d'une décennie au ban du monde arabe.

C'est dans le domaine du conflit israélo-arabe qu'apparaît le plus franchement cette « obsession du centre » propre à l'Égypte.

4.2. Rôle déterminant dans le conflit israélo-palestinien

La diplomatie égyptienne sur le dossier proche-oriental s'exerce sous de fortes contraintes. Une première contrainte vient de son opinion publique et de la presse, fortement hostile à Israël et qui reproche à ses propres autorités une mansuétude excessive à l'égard de l'Etat hébreu. Les sentiments anti-américains sont également entretenus par la presse, notamment

⁹ Ce sommet, organisé par Le Caire, devrait réunir les 22 membres de la Ligue arabe les 28 et 29 mars 2006 à Khartoum.

¹⁰ Le projet de résolution devrait « refuser l'envoi de toute autre force (que celle de l'Union africaine) au Darfour sans l'accord préalable du gouvernement soudanais », selon le texte.

¹¹ Signés en septembre 1978, les accords de Camp David organisent la paix avec Israël. Mais l'Égypte est exclue de la ligue arabe jusqu'en 1989.

dans les milieux étudiants où des manifestations, vite contrôlées, se sont produites à plusieurs reprises depuis le déclenchement de la deuxième Intifada.

Une deuxième contrainte est liée aux divergences d'approche de fond de la situation entre l'Égypte et les États-Unis. Pour Le Caire, Washington n'exerce pas sur Israël les pressions nécessaires pour amener celui-ci à composer loyalement avec l'Autorité Palestinienne. Ces désaccords s'inscrivent cependant dans le cadre d'une alliance bilatérale où le soutien financier apporté par les États-Unis à l'Égypte chaque année est de nature à rappeler au Caire les limites de son indépendance diplomatique...

Premier pays arabe à avoir signé la paix avec Israël, l'Égypte bénéficie d'un rôle d'intermédiaire dont elle a toujours su tirer profit avec beaucoup d'efficacité. Le Caire se positionne en effet comme un lieu privilégié où les différents protagonistes acceptent de se rencontrer, et le seul acteur régional fréquentable par toutes les parties. Les périodes de trop fortes tensions¹² sont sources de dangers régionaux et menacent de déstabiliser toute la région, Égypte comprise.

Quant aux accélérations trop brusques, elles ne sont pas souhaitables dans la mesure où elles prennent l'Égypte de court et risquent de minimiser son rôle d'intermédiaire¹³. Une formule résume le pouvoir de blocage de l'Égypte : « Pas de guerre possible contre Israël sans l'Égypte, pas de paix possible sans la Syrie. »

5. LA MANNE DE L'AIDE ETRANGERE

Economie et politique étrangère sont intimement liées en Égypte : le pays a toujours su user de son poids démographique et de son statut dans le monde arabe, de sa position clé sur l'échiquier géopolitique, afin de pallier les faiblesses chroniques de son économie.

Actuellement, l'équilibre budgétaire fragile de l'Égypte dépend structurellement de quatre rentes : le canal de Suez, les ressources énergétiques, le tourisme et les transferts en devises des travailleurs émigrés. Et ces sources de revenus dépendent totalement de la conjoncture politique. En outre, le tourisme dépend également étroitement du contexte régional ou international comme la vague de violence islamiste des années 1990, la reprise de l'Intifada palestinienne ou les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis. Ces quatre postes, qui représentent la moitié des recettes de la balance des transactions courantes, voient leur part constamment diminuer au sein du PIB. A terme, ces rentes risquent même de stagner voire

¹² Comme pendant la deuxième Intifada en septembre 2000.

¹³ Signature des accords d'Oslo en septembre 1993, et conclusion du traité de paix israëlo-jordanien à l'automne 1994.

décliner : les réserves pétrolières devraient arriver à épuisement durant la décennie. Les revenus de l'émigration sont en diminution constante depuis 1985 face à la concurrence d'une main d'œuvre asiatique mieux formée. Seul le tourisme, qui représente 6 milliards de dollars de recettes en 2004, dispose d'un potentiel de croissance intéressant. A ces quatre rentes, il convient d'ajouter une aide internationale massive et régulière.

Ainsi, de 1996 à 2001, l'Égypte a bénéficié, en moyenne annuelle, de 11 milliards de \$ (M\$) de « rente financière globale » (13% du PIB !), incluant 3,5 M\$ provenant des Égyptiens émigrés, 3,5 M\$ au titre des revenus du tourisme, 1,8 M\$ liés au canal de Suez et quelque 2 M\$ d'aide civile et militaire de la part des États-Unis, sans oublier l'assistance de l'Union européenne dans le cadre de Méda II¹⁴, à hauteur de 400 millions d'euros sur 2002-2004.

TROISIEME PARTIE :

LA DIVERSIFICATION DE LA DIPLOMATIE EGYPTIENNE EST UNE CHANCE POUR L'UNION EUROPEENNE

La crise de Suez de 1956 marque une profonde rupture dans l'équilibre géostratégique mondial : c'est la fin de la domination des puissances coloniales européennes dans la région. Au même moment, l'Égypte passe de la sphère d'influence occidentale au camp socialiste. Or, un quart de siècle plus tard, l'Égypte effectue un volte-face qui fait d'elle l'un des principaux piliers de la stratégie américaine dans la région. Aujourd'hui, pour échapper à ce face-à-face pesant avec les États-Unis, l'Égypte cherche, de plus en plus, à se rapprocher de l'Europe.

En outre, l'Europe et la région sont unies par l'histoire et la géographie. La mer Méditerranée a servi de lien entre leurs peuples pendant des siècles. Un nombre croissant de citoyens européens possèdent leurs racines dans les pays de la région. Alors que la communauté européenne cherche à édifier une zone commune de paix, de prospérité et de progrès dans l'ensemble de la région, il convient de saisir la chance offerte par la volonté de la diplomatie égyptienne de se rapprocher du « cousin » européen.

¹⁴ MEDA II est le principal élément de la coopération économique et financière du partenariat euro-méditerranéen sur la période 2000 – 2006.

1. UN RAPPROCHEMENT FAVORISE PAR LES NOUVEAUX EQUILIBRES GEOPOLITIQUES

Après la rupture de 1956, l'effondrement du bloc soviétique dans les années 1990 constitue un nouveau virage stratégique majeur. L'hyperpuissance américaine n'ayant plus de contrepoids, l'Égypte considère de plus en plus l'Union européenne, dont le processus d'intégration connaît une nette accélération, comme une puissance de rechange. Sur de nombreux dossiers - et notamment le processus de paix israélo-palestinien -, les points de vue de l'Égypte et de l'Europe sont plus proches. Régulièrement, Le Caire appelle Bruxelles à s'impliquer davantage dans la recherche d'une solution politique au Proche-Orient ; pour l'instant, la diplomatie européenne n'est pas à la hauteur des attentes de l'Égypte sur ce dossier.

Par ailleurs, le rapprochement entre l'Égypte et l'Union européenne entre dans le cadre des efforts visant à trouver des débouchés géopolitiques de substitution aux États-Unis dont la « tutelle » est jugée de plus en plus coûteuse en termes politiques et dont la rente économique devrait, à terme, disparaître.

2. LES OBJECTIFS STRATEGIQUES DE L'UNION EUROPEENNE DANS CETTE REGION

La politique étrangère de l'Union européenne doit permettre d'atteindre les objectifs stratégiques que se sont fixés les états membres au regard des intérêts et des défis présents dans la région.

2.1. Défis auxquels doivent faire face les pays de la région

Si les problèmes diffèrent d'un pays à l'autre, certains défis particuliers concernent la majorité des pays de la région. Ceux qui concernent l'Égypte ont été présentés en première partie de cette étude. Les défis auxquels sont confrontés les autres pays de la zone sont également bien connus et largement commentés, notamment dans les rapports sur le développement humain établis dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Pour y faire face, des réformes politiques, économiques et sociales sont nécessaires. Elles ne peuvent être imposées de l'extérieur mais doivent émerger de l'intérieur. Ce sont les aspirations d'une population composée très largement de jeunes – plus de la moitié des habitants de la région ont moins de dix-huit ans – qui constituent le facteur clé en faveur du changement. Ces jeunes, qui ont d'abord besoin de

formation et d'emplois, doivent pouvoir assumer un rôle dans leur société si l'on veut obtenir une stabilité politique durable.

2.2. Définition d'une stratégie globale

L'Union européenne peut difficilement définir une stratégie indépendante sans s'accorder avec les partenaires de la région sur quelques principes essentiels :

- le principe du partenariat doit être la pierre angulaire de la stratégie vis-à-vis de la région ;
- afin d'être crédible, un partenariat stratégique doit faire l'objet d'une véritable consultation avec la région. Son succès dépendra, au premier chef, des pays eux-mêmes, qui doivent avoir le sentiment de partager la « maîtrise » de l'initiative. Les gouvernements, la Ligue arabe, les organisations régionales et la société civile ont tous un rôle à jouer dans cette entreprise commune et la stratégie retenue doit également permettre le développement des organisations déjà existantes ;
- un partenariat stratégique doit aussi s'accompagner d'une ferme détermination à trouver une solution au conflit israélo-arabe et réaffirmer avec force que l'Union demeure pleinement engagée sur cette question ;
- l'utilisation des structures en place doit être privilégiée lorsqu'elles existent – notamment le partenariat euro-méditerranéen -. Si nécessaire, il conviendra de réfléchir à de nouvelles structures pour les pays avec lesquels aucun cadre bilatéral ou régional n'existe.

3. OBJECTIFS GENERAUX DE L'UNION EUROPEENNE DANS SES RAPPORTS AVEC LA REGION

L'engagement global de l'Union européenne pourrait être étayé par une série d'objectifs et de principes généraux inspirés, notamment, de la Stratégie européenne de sécurité¹⁵. Ceux-ci devraient tenir compte des préoccupations relatives à la sécurité dans la région et à celle de l'Union elle-même.

- a) Le principal objectif est de promouvoir, par le biais d'un partenariat, le développement d'une zone commune de paix, de prospérité et de progrès. Le but est de maintenir des relations étroites, fondées sur la coopération, et répondant – dans la mesure du possible – aux demandes émanant de la région.

¹⁵ « Une Europe sûre dans un monde meilleur », stratégie européenne de sécurité, Bruxelles, 12/12/2003.

- b) La stratégie de partenariat portera avant tout sur les relations entre l'Union européenne et les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. La prédominance d'une approche nord/sud doit être rééquilibrée au profit du développement des relations sud/sud. Dans cette perspective, l'Union européenne devra favoriser le renforcement des organisations déjà existantes au Sud, comme l'Union du Maghreb arabe ou l'Union africaine. La vitalité et le bon fonctionnement de ces organisations sont indispensables. Ces organisations offrent la possibilité aux pays concernés d'œuvrer au profit de la stabilité d'une région.
- c) La résolution du conflit israélo-arabe constitue une priorité stratégique. L'accomplissement de progrès dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient ne doit pas être une condition préalable à la réalisation de réformes dans la région et inversement. Toutes deux sont souhaitables en soi et doivent se poursuivre en partenariat avec la même détermination. L'Union s'emploie activement à négocier un règlement pacifique de cette crise.
- d) Le partenariat exige un renforcement du dialogue politique de l'Union avec la région. Cet axe stratégique est probablement le plus difficile à mettre en œuvre. Il nécessite de la part de l'Union européenne le renforcement de ses structures de concertations.
- e) L'engagement de l'Union européenne doit porter sur le long terme, être cohérent, et doit être mis en œuvre avec pragmatisme. La stratégie doit prendre en compte les particularités et besoins de chaque pays. Il convient de ne pas chercher à imposer une méthode unique et de respecter le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.
- f) L'Union européenne doit mettre à profit les occasions fournies par le dialogue mené dans le cadre du partenariat pour faire état de ses préoccupations en matière de respect des droits de l'homme et d'Etat de droit.
- g) L'Union européenne doit mettre à profit les occasions se présentant dans le cadre du partenariat avec les pays de la région pour promouvoir l'action et la coopération en matière de terrorisme, d'armes de destruction massive et de non prolifération.
- h) Le travail en partenariat est adapté au soutien des réformes menées de l'intérieur de chaque pays dans les domaines économique, politique et social. Il doit se traduire par un engagement aux côtés des intervenants publics et privés et, compte tenu du cadre défini par les rapports du PNUD sur le développement humain en termes de promotion du savoir (éducation), de la liberté (gouvernance) et de renforcement de l'autonomie des femmes.
- i) L'Union européenne doit œuvrer en faveur d'un dialogue renforcé avec la région en matière de sécurité, y compris par le biais de ses propres initiatives à l'égard des partenaires méditerranéens dans le cadre de la PESD d'une part, et par le biais des

échanges de vues au sein des enceintes reliant l'OTAN et l'Union européenne d'autre part.

A cet égard, la maîtrise de l'immigration et de ses conséquences pour l'emploi nécessite une attention toute particulière. Dans ce domaine, au-delà d'une démarche de partenariat, il convient de poursuivre une coopération permettant de développer une approche globale et intégrée, en soutien des projets créateurs d'emploi. Cette coopération pourrait représenter une solution concrète pour la lutte contre l'immigration illégale, tout en mettant en place un cadre légal pour le mouvement des individus dans la région méditerranéenne.

- j) L'Union européenne doit œuvrer en faveur de l'adhésion des pays de la région à l'organisation mondiale du commerce (OMC). Cette démarche favorisera l'amélioration de l'environnement des entreprises, la modernisation du cadre réglementaire et la libéralisation des importations et des exportations. L'Egypte, membre de l'OMC depuis sa création en 1995, en est un acteur influent. Elle partage traditionnellement les positions et les préoccupations de la plupart des pays en voie de développement et tente notamment de jouer un rôle de leadership au sein du continent africain dans ce domaine. En conséquence, L'Union européenne doit prendre en compte cette position favorable de l'Egypte au sein de cette organisation. Il reste qu'au quotidien la lourdeur des procédures douanières entrave le travail des sociétés étrangères opérant en Egypte ; en dépit des lois récemment adoptées, il en est de même de l'application fréquente du principe de préférence nationale, ou de recours à des mesures tarifaires de projection conjoncturelles de certaines industries locales – comme le prêt-à-porter – en contravention avec les engagements souscrits. Cela étant, dans le cadre des négociations à l'OMC sur les services ou la concurrence, des dispositions législatives internes pourraient concourir utilement à la nécessaire modernisation, dans ces différents domaines, de l'économie égyptienne.

4. PRINCIPES D'ACTION

L'Union européenne doit mettre en œuvre sa stratégie à l'égard de la région principalement par le biais des instruments existants et, le cas échéant, par le biais de nouveaux instruments. L'idée maîtresse consiste à renforcer les structures existantes qui fondent le partenariat avec la région Méditerranée et le Moyen-Orient, en coordination avec les pays de la région, grâce à l'élaboration, par les institutions compétentes de l'Union européenne, de programmes de travail relatifs aux pays concernés couvrant les domaines politique, économique, social et celui de la sécurité.

4.1. Le processus de Barcelone – partenariat Euro-méditerranéen

En novembre 2005 s'est tenu un sommet Euro-méditerranéen (Euromed) qui marquait les dix ans d'un programme extrêmement ambitieux, mais qui n'a pas tenu toutes ses promesses.

Le partenariat entre l'Union européenne et les pays de la rive Sud et Est de la Méditerranée a été lancé en 1995 lors de la conférence de Barcelone. L'objectif de la coopération consistait à créer un espace commun de paix et de prospérité autour de la Méditerranée. Le programme Euromed visait à obtenir une vision géopolitique globale de la région méditerranéenne. Ainsi, tous les pays du pourtour à l'exception de la Libye et des pays de l'ex-Yougoslavie étaient concernés par ce partenariat. Il s'agissait, pour l'Union européenne de compléter les relations bilatérales qui pouvaient exister entre les pays de la région par une approche multilatérale. Cette approche a pu émerger dans le cadre changeant des années 90 : fin de la guerre froide, accords d'Oslo pour le Proche-Orient, suites de la première guerre du Golfe.

Le dixième anniversaire de ce programme de coopération est l'occasion de faire un bilan et de mettre en perspectives les enjeux pour cette région et l'Égypte en particulier.

a) Le contenu du partenariat

Tous les domaines de la coopération, et pas uniquement les sujets commerciaux comme c'était le cas dans les accords précédents, ont été abordés lors de la conférence de Barcelone. Les négociations ont donc été conduites dans trois volets : politique et sécurité ; économique et financier ; culturel, social et humain.

Concernant le volet politique, l'objectif était de faire de la Méditerranée un espace commun de paix et de sécurité. Ce volet comporte deux dimensions : une dimension externe (l'engagement de régler pacifiquement les conflits et de garantir la stabilité aux frontières), et une dimension interne (développement de la démocratie, des libertés fondamentales et de l'État de droit). La mise en œuvre du partenariat est ainsi conditionnée par le respect des droits de l'homme, mais on constate que l'application de cette clause est en fait très théorique.

Le volet économique, quant à lui, est fondé sur l'objectif d'établir une vaste zone de libre-échange pour les pays de la région et la fin du système de préférences. Le calendrier de cette mise en œuvre est asymétrique puisque l'Europe ouvre ses frontières en premier. L'objectif de 2010 avait été lancé en 1995, mais il semble peu réaliste aujourd'hui de penser que cette cible sera atteinte.

Enfin, le volet culturel, social et humain a pour objet d'encourager la reconnaissance du rôle des sociétés civiles dans les relations internationales, et aborde aussi les questions liées à l'immigration.

Par ailleurs, les accords Euromed prévoient le maintien des relations bilatérales, considérées comme les piliers de l'édifice, en complément du cadre multilatéral.

Sur le plan financier, le partenariat dispose de deux leviers d'action : le programme MEDA mis en place par la Commission d'une part, et les prêts de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) d'autre part.

b) Bilan et perspectives

Concernant le volet politique du partenariat, les avancées ont été très faibles. En effet, de nombreux événements ont perturbé l'essor de ce domaine : dès 1996, après l'assassinat d'Isaac Rabin, des tensions sont apparues avec l'arrivée au pouvoir en Israël du gouvernement Likoud de Benjamin Netanyahu. Le lancement de la deuxième Intifada en 2000 n'a évidemment pas arrangé les choses. Par conséquent, l'essentiel de la coopération politique – notamment en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme-, se fait de manière bilatérale pour contourner le conflit israélo-palestinien.

Economiquement, les écarts de développement entre le Nord et le Sud de la Méditerranée ne se sont pas réduits depuis dix ans. La part des échanges inter-méditerranéens dans le commerce mondial a même diminué pendant cette période.

Les événements récents (attentats du 11 septembre 2001, deuxième guerre du Golfe, Guerre d'Irak) ont accru l'instabilité politique de la région. L'objectif semble aujourd'hui être avant tout de préserver l'acquis.

Le principal problème aujourd'hui est le manque de co-responsabilisation. L'Union européenne impose des réformes et les finance sans que les pays bénéficiaires ne soient véritablement associés aux décisions. De plus, le cadre multilatéral ne permet pas une adaptation aisée à la diversité des situations nationales, et parfois la recherche du consensus n'incite pas certains pays à s'engager pleinement dans le processus. Enfin, la coordination sur le plan financier, du côté européen, n'est pas aisée entre la Commission et la BEI.

Les retards pris dans la mise en œuvre du partenariat sont essentiellement dus au manque de réforme véritable dans les pays concernés ainsi qu'à la faible intégration commerciale entre les pays du Sud. Seuls 6 à 7% des échanges des pays concernés se font entre eux. Il convient toutefois de noter qu'aucun pays – y compris ceux qui sont en crise (Israël/Autorité Palestinienne) ou ceux qui entretiennent des relations conflictuelles (Maroc/Algérie) – n'a quitté le processus de Barcelone. De ce point de vue, le processus de

Barcelone est un succès : il est bien considéré comme un espace de dialogue et l'Union européenne doit renforcer la solidité de ces échanges.

4.2. L'émergence de la politique européenne de voisinage

Sous la présidence de Romano Prodi, la Commission a instauré un nouvel outil de coopération entre Union européenne et ses voisins : la politique européenne de voisinage. Il s'agit d'un nouveau cadre de relations pour l'Union européenne avec les pays situés à l'Est (espace post-soviétique) et au Sud (espace méditerranéen). Les premiers plans d'action, signés avec l'Ukraine, le Maroc, la Tunisie, la Jordanie, Israël et l'Autorité Palestinienne, visent à répondre aux intérêts spécifiques de chaque pays concerné. Pour le moment, cette politique ne se substitue pas aux accords Euromed mais agit en complément. A terme, il n'est pas impossible que ce nouvel instrument se substitue au programme Euromed qui a du mal à se développer.

4.3. Les accords d'association : Un nouvel élan

Pour ce qui concerne l'Égypte, l'approche régionale du processus de Barcelone a favorisé l'émergence d'un accord d'association signé en juin 2001 entre l'Égypte et l'Union Européenne. « La signature de l'accord, en juin 2001, entre l'Égypte et l'Union européenne a ouvert de nouveaux horizons à la coopération entre les deux parties. »¹⁶. La négociation de cet accord a suscité des débats très animés pendant près de sept années. Les médias politiques et économiques n'étaient pas convaincus que l'ouverture des frontières de l'Égypte à des importations détaxées de produits industriels européens permettrait à l'industrie égyptienne, dans son état actuel, de survivre.

L'accord d'association est un véritable tournant dans les relations qu'entretiennent l'Égypte et l'Union européenne. L'Union européenne n'est pas seulement le principal partenaire commercial de l'Égypte, c'est aussi un partenaire important dans le programme égyptien pour le développement social et économique. Il est certain que cet accord définit un terrain propice à la réalisation de deux objectifs : tout d'abord, c'est un cadre approprié pour un dialogue politique, pour encourager la coopération régionale en insistant particulièrement sur la coexistence pacifique et la stabilité politique. Ensuite, son objectif est d'établir les conditions appropriées pour la libéralisation et un plus large accès aux marchés, tout en favorisant la cohésion sociale.

¹⁶ Déclaration de Mme Fayza Aboulnaga, ministre des Affaires étrangères, en juin 2005.

Cet accord prévoit en effet, au terme de 12 années, une zone de libre-échange pour les marchandises avec, dans un premier temps, des mesures asymétriques en faveur des produits égyptiens, une libéralisation accrue des échanges agricoles, l’octroi du régime de la nation la plus favorisée sur les services et la libre circulation des paiements sous-jacents à l’investissement.

« L’Egypte apporte la stabilité politique et économique nécessaire aux investisseurs étrangers »¹⁷. L’accord d’association offre une valorisation du commerce et des investissements de manière avantageuse, à la fois pour l’Egypte et pour l’Union européenne. Il annonce aussi un partenariat qui pourrait aller au-delà du seul domaine commercial et aborder des secteurs pluridisciplinaires allant de la coopération sociale et économique aux échanges culturels.

4.4. Education et culture pour un meilleur respect mutuel

L’accès à l’éducation et à la connaissance joue un rôle déterminant lorsqu’il s’agit de donner à chacun les moyens de participer à l’organisation de l’avenir de son pays. En outre, seule une société de connaissance – c’est-à-dire une société qui donne à ses citoyens largement accès à l’éducation de base ainsi qu’aux acquis scientifiques internationaux – sera en mesure non seulement d’éviter les écueils mais aussi de saisir les opportunités de la mondialisation.

« La Méditerranée n’est pas une frontière, mais un lieu d’échange ». Cette phrase de Fernand Braudel peu paraître surprenante dans la mesure où les côtes d’une mer constituent des frontières incomparablement mieux tranchées que les frontières terrestres. Et pourtant, au fil de l’Histoire, la Méditerranée a souvent été un espace largement fréquenté pour répondre aux besoins d’échange. Aujourd’hui, il convient de développer le rapprochement des cultures, seule démarche qui permette d’avancer dans la connaissance mutuelle selon le principe énoncé par Goethe : « qui se connaît soi-même reconnaîtra aussi l’autre : l’Orient et l’Occident ne peuvent plus être séparés »¹⁸. De cette manière, l’Europe et ses partenaires méditerranéens jetteraient les bases d’une « conscience civique élargie » s’appuyant sur une lecture convergente de l’Histoire et des héritages communs. A l’initiative du président de la commission européenne, un groupe « des Sages » a rendu compte d’un certain nombre de

¹⁷ Soliman Awaad, ambassadeur d’Egypte en Belgique, au Luxembourg et auprès de l’Union européenne depuis 2001.

¹⁸ « Divan occidental-oriental » de F. Goethe.

propositions dans ce domaine¹⁹ : apprentissage de la diversité par l'étude des langues ou la traduction et l'étude d'ouvrages de référence, mise en valeur des différents savoir-faire et pratiques sociales en développant des associations locales, meilleure utilisation des médias au service du principe d'égalité et de connaissance réciproque. Il est certain que la mise en œuvre de certaines propositions peut présenter des risques. Au nord de la Méditerranée, le risque est double : d'abord le risque d'une cohérence insuffisante au niveau de l'Union européenne. Toutefois, pour s'en prémunir, l'Union européenne devrait pouvoir s'appuyer sur les dispositions pertinentes de la future Constitution européenne. A ce premier risque s'ajoute celui de la persistance de mouvements populistes et xénophobes dans certains Etats membres, ce qui pourrait entraver l'adhésion de l'ensemble des vingt-cinq membres de l'Union européenne à la stratégie proposée.

Quant au sud, il dispose de peu d'éléments de protection contre les conséquences d'un double langage ou d'un détournement de l'objet du Dialogue au sein d'une partie de ses élites ou de sa société civile.

La fondation euro-méditerranéenne « Anna Lindh » pour le dialogue des cultures, en pleine expansion et dont le siège se trouve à Alexandrie, constitue un instrument privilégié pour nourrir le dialogue des cultures et pour soutenir le rapprochement entre le peuple méditerranéen et lutter contre toutes formes d'intolérance et de discrimination. Il convient de s'appuyer sur le dynamisme de cette entreprise pour poursuivre les actions selon la feuille de route définie.

5. COMPLEMENTARITE AVEC D'AUTRES INTERVENANTS EXTERIEURS DANS LA REGION

5.1. Avec les Etats-Unis

Les Etats-Unis développent depuis quatre ans une initiative à l'égard de la région, en particulier par le biais de discours d'orientation prononcés par le président Bush. Les propositions des Etats-Unis, axées sur le « Grand Moyen-Orient » (dont font partie le Pakistan et l'Afghanistan), visent avant tout à utiliser l'axe des pays du Sud de la Méditerranée comme vecteur de stabilisation du Moyen-Orient, afin d'assurer la liberté des capitaux, de contrôler les marchés des ressources énergétiques - mais aussi hydrologiques - et d'empêcher l'émergence d'une puissance régionale autonome. Ce processus met l'accent

¹⁹ *Le dialogue entre les Peuples et les Cultures dans l'espace euro-méditerranéen*, Rapport du groupe des Sages créé à l'initiative du président de la commission européenne, décembre 2003.

sur la démocratisation, les réformes économiques et l'éducation, essentiellement par le recours à des programmes.

Si l'Union européenne doit continuer d'appliquer sa propre stratégie distincte, elle doit accueillir favorablement la possibilité de coopérer et de coordonner son action avec les Etats-Unis dans le cadre du partenariat transatlantique. La déclaration commune Union européenne - Etats-Unis prononcée en juin 2004²⁰ imprime une nouvelle dynamique dans ce sens qui doit être poursuivie.

5.2. Avec l'OTAN

Depuis le sommet de Prague en 2002, le dialogue méditerranéen de l'OTAN a vu ses aspects politiques et militaires renforcés, en particulier dans le volet sécuritaire. Dans le domaine politico-militaire, l'Union européenne inscrit son action en lien étroit avec l'OTAN et les modalités définies au sommet d'Helsinki (décembre 1999) permettent de mener des actions militaires dès lors que les moyens de l'OTAN ne peuvent pas être utilisés. Même si elles se sont nettement détendues depuis la crise précédant la guerre en Irak, les relations entre l'Union européenne et l'OTAN ne sont pas faciles, notamment à cause du récent changement de nature de l'OTAN et de la prédominance américaine au sein de cette organisation. Cette alliance militaire devient en effet une véritable enceinte générale de dialogue politique, qui cherche à renforcer ses capacités de planification globale des moyens (civils et militaires). Or, cette capacité est également développée au sein de l'Union européenne et ce terrain pourrait dès lors devenir propice à l'émergence de zones de friction politique entre les deux organisations. Quoiqu'il en soit, la PESD ne s'inscrit pas en alternative à l'OTAN. Au contraire, la coopération fructueuse entre l'Union européenne et l'OTAN contribue incontestablement à la vitalité du lien transatlantique, nécessaire à la synergie des efforts.

²⁰ Déclaration Union européenne – Etats-Unis en faveur de la paix, du progrès et des réformes dans le Moyen-Orient élargi et dans la région méditerranéenne, prononcée le 26 juin 2004 au château de Dromoland (cf Annexe 1).

CONCLUSION

Afin de pouvoir jouer un rôle stabilisateur sur la scène régionale, l’Egypte doit d’abord assurer la solidité de son propre régime. L’absence de « démocratie-modèle » dans le monde arabe pouvant servir de référence, contribue sans doute à conforter, en Egypte comme ailleurs, les responsables en place dans leur choix prioritaire de la stabilité, fût-elle fragile. Elle apparaît comme le gage du soutien politique et financier que leur accordent leurs partenaires occidentaux et une condition à la crédibilité de leur influence régionale. En outre, il serait illusoire d’espérer une évolution politique rapide, en Egypte comme d’ailleurs dans d’autres pays arabes, en l’absence de règlement pacifique durable du conflit israélo-palestinien. Celui-ci entretient une frustration dans les sociétés, qui s’ajoute à celles liées aux difficultés sociales quotidiennes, et constitue un élément supplémentaire de déstabilisation potentielle.

Au sein de la communauté internationale, un nouvel état d’esprit apparaît. Jusqu’à un récent passé, la tendance était de privilégier un statu quo économique et politique dans la mesure où l’existence de régimes forts contribuait à maintenir les équilibres régionaux. Désormais, la pérennisation des retards politiques et économiques au sein du monde arabe apparaît aussi comme un facteur de risque. Par ailleurs, ces évolutions internes, nécessairement longues, doivent principalement venir des sociétés et des pays arabes eux-mêmes.

Il revient alors aux partenaires occidentaux - et notamment à l’Union européenne - de savoir distinguer l’ampleur des transformations à encourager, en prenant en compte les spécificités de chaque pays. Ni pro-arabe, ni anti-musulmane, la perception européenne considère cette région du monde arabe comme une zone de proximité où l’Europe doit jouer un rôle constructif, en privilégiant une stratégie de partenariat. Celle-ci doit s’exprimer à travers une action économique ciblée, par une capacité d’initiative en matière de coopération régionale et par une présence culturelle hardie susceptible de désamorcer les oppositions et favoriser les échanges.

Afin de créer cette zone commune de paix, de prospérité et de progrès, il importe que l’Union européenne adopte un ensemble de principes directeurs pour son engagement et les mette en œuvre essentiellement en ciblant mieux les instruments existants et en garantissant la cohérence entre ces derniers.

Enfin, la communauté européenne doit conserver à l'esprit que lorsque son élargissement sera terminé, l'Europe aura besoin de disposer d'un cercle de pays ou groupe de pays amis... Vers le Sud, ces amis seront les partenaires méditerranéens avec lesquels elle aura su tisser des liens de confiance ; l'Egypte a un rôle central à jouer dans ce cercle et une contribution essentielle à y apporter.

ANNEXE 1

CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

**DECLARATION UNION EUROPEENNE – ETATS-UNIS EN FAVEUR DE LA
PAIX, DU PROGRES ET DES REFORMES DANS LE MOYEN-ORIENT ELARGI
ET DANS LA REGION MEDITERRANEE**

Château de Dromoland, le 26 juin 2004

1.

L'Union européenne et les États-Unis assurent de leur soutien les gouvernements et les peuples des pays concernés qui ont, dans de récentes déclarations, affirmé leur volonté de relever les défis de la modernisation, de faire progresser les réformes politiques, sociales et économiques, de renforcer la démocratie et de promouvoir les droits de l'homme. Nous croyons que davantage de liberté sur les plans économique et politique pourra modifier et améliorer les conditions de vie dans les pays concernés. Il faudra pour ce faire que l'Union européenne et les États-Unis accroissent durablement leur soutien. Conscients que notre objectif commun est d'assurer la prospérité, la sécurité et la vitalité de cette région, nous offrons ce soutien dans un esprit d'amitié, de respect et de partenariat. Nous accueillons avec satisfaction et appuyons l'initiative lancée ce mois-ci, lors du sommet du G8 qui s'est tenu à Sea Island (Géorgie), et le partenariat stratégique entre l'Union européenne avec la région méditerranéenne ainsi que le Moyen-Orient, qui a été approuvé par le Conseil européen le 18 juin.

2.

Nous saluons les initiatives en matière de réformes prises par des gouvernements et des sociétés civiles des pays concernés ainsi que leurs déclarations appelant au progrès politique, économique et social. Notre action devrait notamment se fonder sur la déclaration faite le 23 mai 2004 par la Ligue arabe dans laquelle elle a affirmé sa détermination à consolider la pratique démocratique et les déclarations d'Alexandrie, de la Mer morte, de Sanaa et d'Aqaba. Elle devrait aussi tenir compte de l'analyse et des recommandations importantes contenues dans les rapports 2002 et 2003 sur le développement humain dans le monde arabe.

3.

Nous restons convaincus que nous devons agir dans un esprit de partenariat et en reconnaissant l'importance que revêt la maîtrise par la région de son propre destin. Pour réussir durablement, les réformes doivent provenir des pays concernés et ne peuvent être imposées de l'extérieur. Dans cet esprit, nous voulons œuvrer en partenariat avec les gouvernements ainsi qu'avec la société civile et les milieux d'affaires qui aspirent aux réformes et sont prêts à travailler à la réalisation d'objectifs communs.

4.

Fortes de la richesse et de leurs cultures et de leurs traditions, les populations de ces pays, ont beaucoup contribué, et de manière durable, à la civilisation humaine. Chaque pays est unique et doit être respecté dans sa diversité. Notre action doit tenir compte de la situation locale et veiller à ce que la région soit maître de son destin. Chaque société déterminera par elle-même le rythme et la portée des changements. Toutefois, cette diversité, aussi importante soit-elle, ne doit pas servir de prétexte pour empêcher les réformes. Les valeurs que ces pays veulent promouvoir, et auxquelles nous croyons, sont universelles: la dignité humaine, la démocratie, l'État de droit, le développement économique et la justice sociale.

5.

Nous réaffirmons notre attachement à un règlement juste, global et durable du conflit israélo-palestinien. Les progrès sur la voie d'un règlement de paix négocié au Moyen-Orient et des réformes se renforceront mutuellement. Les progrès accomplis dans un de ces domaines ne doivent ni conditionner ni exclure ceux qui sont nécessaires dans l'autre. Nous soutenons les travaux du Quatuor en ce qui concerne la feuille de route et appuyons sa déclaration du 4 mai 2004. Nous nous félicitons également que la Ligue des États arabes continue d'apporter son soutien à la feuille de route, comme elle l'a déclaré lors du sommet de Tunis des 22 et 23 mai, et qu'elle rejette les actes de violence qui visent sans distinction les populations civiles. Nous réaffirmons la vision que nous partageons, qui est celle de la coexistence de deux États, Israël et une Palestine viable, démocratique, souveraine et d'un seul tenant, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Nous saluons et encourageons les efforts déployés par les gouvernements des pays concernés pour contribuer au règlement de ce conflit, y compris l'annonce par Israël de son intention de se retirer de toutes les implantations à Gaza et de certaines parties de la Cisjordanie, qui peut être une étape sur la voie d'une solution reposant sur l'existence de deux États et pourrait relancer la dynamique de la feuille de route. Nous demandons qu'il soit mis un terme à tous les actes de violence et de terrorisme. Nous appuyons tous les efforts, y compris ceux de l'Égypte, pour résoudre des questions cruciales en matière de sécurité à Gaza. Dans ce contexte, toute initiative unilatérale qui serait prise devrait respecter la feuille de route et le principe de coexistence de deux États. Dans le même temps, nous nous félicitons de la mise en place du fonds fiduciaire de la Banque mondiale et demandons instamment à la communauté internationale de soutenir cette importante initiative pour la reconstruction économique et sociale de la Palestine.

6.

Nous mettons à profit nos cadres et instruments politiques respectifs. Pour les États-Unis, l'initiative de partenariat avec le Moyen-Orient est un instrument essentiel, auquel viennent s'ajouter d'autres instruments bilatéraux. Pour l'Union européenne, la coopération se fonde d'abord sur son partenariat euro-méditerranéen, l'accord de coopération Union européenne-Conseil de coopération du Golfe, la politique de voisinage de l'Union européenne et d'autres initiatives bilatérales ou multilatérales, dont le partenariat stratégique entre l'Union européenne et la région méditerranéenne ainsi que le Moyen-Orient, adopté récemment par le Conseil européen. Nous saluons le plan du G8 à l'appui des réformes, y compris la mise en place du "Forum pour l'avenir". Dans ce contexte, nous nous engageons à coopérer dans des domaines concrets en vue de soutenir:

•

le développement démocratique et la participation la plus large possible de tous les citoyens par le biais de programmes visant à renforcer la société civile et à promouvoir les normes et les institutions démocratiques, notamment en apportant une assistance technique et un soutien aux commissions électorales indépendantes, aux programmes d'enregistrement des électeurs, à l'organisation des élections, aux programmes de sensibilisation à l'éducation civique (l'accent étant mis plus particulièrement sur les électrices et les candidates) et par le biais du renforcement des échanges parlementaires et de l'indépendance des médias;

- **l'accroissement de l'aide pratique et financière destinée à améliorer la situation des droits de l'homme**, les réformes législatives et les normes de bonne gouvernance; le resserrement des relations et l'assistance financière seront subordonnés à la réalisation de progrès mesurables dans ces domaines;

- **les efforts déployés pour accroître sensiblement les aptitudes à lire et à écrire, notamment en renforçant la coopération au niveau de l'enseignement fondamental et supérieur** dans des domaines comme les taux de fréquentation ou l'amélioration de la qualité, une attention particulière étant accordée à l'éducation des femmes et des filles. Ces efforts aideront les pays concernés à réaliser leur objectif qui est d'alphabétiser 20 millions de personnes supplémentaires d'ici 2015, comme indiqué dans la déclaration de Beyrouth, de janvier 2004, sur l'éducation pour tous.

- **l'intégration économique, le commerce intra-régional et le développement des débouchés commerciaux sur les marchés mondiaux**, en appuyant, le cas échéant, l'accession à l'OMC, y compris par le biais d'une assistance technique, en favorisant l'esprit d'entreprise et les accords commerciaux intra- régionaux, en parrainant des programmes de facilitation du commerce et en facilitant le développement des chambres de commerce locales. À cet égard, nous tiendrons compte des initiatives d'intégration régionale.

7.

Pour donner suite à ces initiatives, nous sommes convenus de trouver des moyens plus efficaces de coordonner les efforts que nous déployons, et de travailler en partenariat avec les gouvernements et les représentants de la société civile et du secteur privé des pays concernés, et en dialoguant avec eux. Dans tous les cas, nous chercherons à répondre à la dynamique de réforme émanant des différents pays concernés. Nous tirerons pleinement parti des structures de dialogue et de coopération qui existent entre l'Union européenne et les États-Unis, telles que le groupe à haut niveau, afin que les possibilités de coopération et de synergie entre nos programmes respectifs soient pleinement exploitées.

BIBLIOGRAPHIE

- Stratégie européenne de sécurité, *Une Europe sûre dans un monde meilleur* ; Bruxelles, décembre 2003.
- LEVALLOIS Agnès et VERNIER Marie-France, *Perspectives Egypte*, Nord Sud Export, Paris, 2000.
- AYAD Christophe, *Géopolitique de l’Egypte* ; Editions Complexe, 2002.
- FERRO Marc, *Suez, naissance d’un tiers Monde : 1956*, Edition Complexe, Bruxelles, 1995.
- SOLE Robert, *Dictionnaire amoureux de l’Egypte*, Plon, Paris, 2001.
- Rapport d’information du Sénat, *L’Egypte, dans l’attente de nouvelles réformes*, session extraordinaire de 2002-2003, juillet 2003.
- Rapport du groupe des Sages créé à l’initiative du président de la commission européenne, *Le dialogue entre les Peuples et les Cultures dans l’espace euro-méditerranéen*, 02 décembre 2003.

TABLE DES MATIERES

PREMIÈRE PARTIE : LES ENJEUX INTERIEURS	4
1. UNE REFORME ECONOMIQUE SUSPENDUE.....	4
1.1. La démographie : une arme politique.....	4
1.2. La nécessité de la croissance pour une économie en transition.....	5
1.3. La mise en œuvre d'une stratégie pour l'avenir	6
2. UNE VIE POLITIQUE INTERNE FIGEE.....	8
2.1. L'héritage pharaonique	8
2.2. L'Egypte, fille aînée de l'Islam.....	8
2.3. Un système politique paralysé.....	10
3. LA SOCIETE : « L'EXCEPTION EGYPTIENNE » ?	10
DEUXIEME PARTIE : UN CARREFOUR CONVOITE ET UNE STRATEGIE DE DEPENDANCE.....	12
1. LE CŒUR DU MONDE ARABE	12
1.1. la perception égyptienne du monde arabe	12
1.2. La culture : un instrument de puissance régionale	13
1.3. Une puissance régionale sous tutelle.....	13
2. LA CLE DES MERS CHAUDES	14
2.1. Une plaque tournante	14
2.2. Un nœud stratégique : le canal de Suez.....	14
3. LE CONTEXTE REGIONAL AFRICAIN	15
3.1. L'enjeu du Nil	15
3.2. Un rôle majeur au sein de l'Union africaine	16
4. L'OBSSESSION DU CENTRE.....	17
4.1. Eviter l'isolement	17
4.2. Rôle déterminant dans le conflit israëlo-palestinien	17
5. LA MANNE DE L'AIDE ETRANGERE	18
TROISIEME PARTIE : LA DIVERSIFICATION DE LA DIPLOMATIE EGYPTIENNE EST UNE CHANCE POUR L'UNION EUROPEENNE.....	19
1. UN RAPPROCHEMENT FAVORISE PAR LES NOUVEAUX EQUILIBRES GEOPOLOTIQUES.....	20
2. LES OBJECTIFS STRATEGIQUES DE L'UNION EUROPEENNE DANS CETTE REGION	20
2.1. Défis auxquels doivent faire face les pays de la région	20
2.2. Définition d'une stratégie globale	21
3. OBJECTIFS GENERAUX DE L'UNION EUROPEENNE DANS SES RAPPORTS AVEC LA REGION	21
4. PRINCIPES D'ACTION	23
4.1. Le processus de Barcelone – partenariat Euro-méditerranéen	24
4.2. L'émergence de la politique européenne de voisinage	26
4.3. Les accords d'association : Un nouvel élan	26
4.4. Education et culture pour un meilleur respect mutuel.....	27
5. COMPLEMENTARITE AVEC D'AUTRES INTERVENANTS EXTERIEURS DANS LA REGION	28
5.1. Avec les Etats-Unis	28
5.2. Avec l'OTAN.....	29